

DECISION DU
4 décembre 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000106 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 22 novembre 2024, la lettre par laquelle le Maire de la commune de LECEY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de zonage d'assainissement de la commune de LECEY (Haute-Marne) dont le siège est en Mairie de LECEY (52360), Rue de l'Ecole.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Christel LARRAZET est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Didier LOUIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge de la commune de LECEY.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à la commune de LECEY, à Mme Christel LARRAZET et à M. Didier LOUIS.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 4 décembre 2024.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

Pour expédition conforme
le 5 décembre 2024
greffière

